

450 - 1st Street S.W.
Calgary, Alberta, Canada T2P 5H1

tel 403.920.6156
fax 403.920.2354
email joel_forrest@transcanada.com
web www.transcanada.com

Le 5 juillet 2006

230

DA44

Projet d'implantation du terminal
méthanier Énergie Cacouna

Cacouna

6211-04-005

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

OBJET : Rectifications

Madame Gélinas,

Nous avons pris connaissance des mémoires qui ont été présentés lors des différentes sessions de la deuxième partie des audiences publiques tenue du 12 au 15 juin 2006. Dans le document ci-joint, nous vous soumettons des rectifications à propos d'une partie des points qui nous apparaissent inexacts soulevés lors des audiences. Vue le nombre important d'informations dans le mémoire DM 29.1 de M. Michaud, les rectifications associées aux documents suivront dans les prochaines jours.

Il n'est pas dans l'intention d'Énergie Cacouna de souligner toutes les inexactitudes qui ont pu être présentées dans les mémoires ou lors des présentations orales durant les audiences publiques. En effet, il aurait été lourd et fastidieux, à notre avis, de relever tous et chacun des points présentant des inexactitudes, puisque ceux-ci sont relativement nombreux et peuvent souvent ne tenir qu'à une phrase ou un chiffre.

Le fait pour Énergie Cacouna de ne pas tous les relever ne doit toutefois pas être interprété comme un accord de sa part avec le point en question. En cas de divergence, Énergie Cacouna réitère à la Commission, à titre de rectification générale, les données, les expertises et autres renseignements qu'elle a déjà soumis dans son étude d'impact, dans les compléments d'information, dans les réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE), dans les réponses aux questions de la Commission et, par les présentations des experts et représentants d'Énergie Cacouna lors des audiences.

Nous vous invitons à communiquer avec le soussigné pour toutes questions ou commentaires.

Veuillez agréer, Madame Gélinas , l'expression de notre considération distinguée.



Joël Forrest
Directeur, Affaires réglementaires
Énergie Cacouna

Rectifications

Les rectifications sont présentées en deux catégories : les commentaires généraux qui visent à corriger des erreurs observées dans plusieurs mémoires et les commentaires spécifiques qui s'appliquent à un document en particulier.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Gaz naturel destiné aux États-Unis : Plusieurs mémoires mentionnent que le gaz naturel qui sera reçu au terminal d'Énergie Cacouna sera entièrement ou à 95% destiné au marché américain (DM19, DM30, DM33, DM37, DM38). **Rectification :** Énergie Cacouna a indiqué à de nombreuses reprises (PR8.7, réponses aux questions Q-002 et Q-005 de l'ACÉE, verbalement dans la première partie des audiences publiques : DT1, 2431 et 2861) que les principaux marchés visés sont le Québec et l'Ontario.

Terminaux méthaniers rejetés aux États-Unis : Plusieurs mémoires affirment que le projet d'Énergie Cacouna a été proposé au Québec car de tels terminaux ne sont plus acceptés aux États-Unis (DM19, DM33, DM38, DM 66, DM72). **Rectification :** Tel que mentionné lors de la première partie des audiences publiques, il y a présentement quatre (4) terminaux méthaniers en opération aux États-Unis (DT5, 3120-3150). De plus, plusieurs propositions de nouveaux terminaux sont à l'étude. Pendant le processus normal d'autorisation, certains projets de terminaux sont rejetés alors que d'autres sont approuvés. Actuellement, il y a trois (3) terminaux en cours de construction aux États-Unis : Freeport, Sabine (Texas) et Cameron et approximativement plus d'une douzaine d'autres viennent d'être approuvés (voir le site internet du FERC pour la liste des terminaux approuvés : <http://www.ferc.gov/industries/lng/indus-act/terminals/exist-prop-lng.pdf>). Enfin, Énergie Cacouna réitère encore une fois que les marchés principaux qu'elle vise sont le Québec et l'Ontario.

Fréquence des méthaniers à Cacouna : Certaines inquiétudes qui sont présentées dans les mémoires relativement à l'éclairage du port méthanier, au bruit ou à la sécurité sont basées sur la perception que le port sera actif sur une base presque continue (DM37, DM40). **Rectification :** Lors de l'évaluation des impacts sur l'environnement, la fréquence des méthaniers avait été déterminée aux 4 à 8 jours. Pour être conservatrices, certaines évaluations ont utilisé 4 jours. Cependant, dans les réponses aux questions Q-109 et Q-128 de l'ACÉE (PR8.7), Énergie Cacouna a clairement spécifié qu'elle estimait la fréquence moyenne des méthaniers à un navire aux six (6) jours et que la durée du déchargement était d'environ 18 heures.

Rectification

Feu de secteur à la pointe sud-ouest de l'Île Verte : Des préoccupations ont été signalées relativement au positionnement potentiel d'un feu de secteur à la pointe sud-ouest de l'Île Verte (DM37, DM54, DM56). **Précision :** Suite à de récentes discussions d'Énergie Cacouna avec le comité TERMPOL, il semble que le feu de secteur à la pointe sud-ouest de l'Île Verte ne sera pas requis.

Taille du périmètre de sécurité : Plusieurs personnes ou groupes ont mentionné que le périmètre de sécurité du terminal d'Énergie Cacouna devrait correspondre à ceux, plus sévères, prescrits par d'autres autorités et ont indiqué la taille de ces périmètres. Par exemple, le mémoire DM49 mentionne que le périmètre terrestre devrait être fixé à 3,9 km selon la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). **Rectification :** En fait, le FERC ne spécifie pas un périmètre de sécurité de 3,9 km pour les terminaux de GNL. Le FERC applique la norme NFPA 59A (qui est l'équivalente de la norme CSA Z276). Celle-ci demande généralement un périmètre de sécurité de 300 à 500 mètres selon le type de réservoirs de GNL et d'autres facteurs spécifiques aux sites.

De plus, nous désirons rappeler que tel que décrit dans l'annexe IV de l'Étude d'impact sur l'environnement (PR3.1, Fiche d'information sur la sécurité des communautés), les périmètres de sécurité sont toujours établis à partir de calculs qui tiennent compte des caractéristiques particulières de chaque projet comme la taille et le type des réservoirs, la topographie du site et des alentours, la présence à proximité de cours d'eau, les conditions météorologiques locales, etc. Les comparaisons des périmètres de sécurité entre différents projets doivent refléter toutes ces particularités.

Zone d'exclusion et restrictions d'usage sur la montagne et dans le marais : Plusieurs mémoires expriment des préoccupations quant à la zone d'exclusion proposée et l'accès qui sera restreint aux terrains d'Environnement Canada qui sont adjacents, en particuliers pour la randonnée dans les sentiers sur la montagne ainsi que pour l'observation d'oiseaux dans le marais (DM27, DM32, DM65.1, DM90). **Rectification :** Tel que mentionné dans la réponse à la question Q-264 de l'ACÉE (PR8.7), bien que des clôtures de sécurité seront installées autour des installations du terminal de GNL, Énergie Cacouna ne prévoit aucune restriction attribuable aux opérations sur l'utilisation par le public des sentiers et des installations du marais de Gros-Cacouna ni sur l'utilisation des sentiers balisés sur la montagne de Gros-Cacouna.

Considération du niveau de la mer : Certains mémoires affirment qu'Énergie Cacouna n'a pas considéré les effets potentiels des changements climatiques sur le niveau de la mer (DM5, DM49). **Rectification :** La conception du terminal méthanier d'Énergie Cacouna tient compte d'une augmentation potentielle du niveau du fleuve Saint-Laurent de 0,2 mètre. Cette augmentation est basée sur la hausse prédite dans le Saint-Laurent

Rectification

dans le rapport « The First Ten Years, United Nations Framework Convention on Climate Change » de l'ONU (http://unfccc.int/essential_background/items/2877.phq, p.13)

Disparition du pont de glace de l'Île Verte : Plusieurs mémoires indiquent que les activités d'Énergie Cacouna perturberont l'utilisation du pont de glace de l'Île Verte ou même entraîneront sa disparition (DM5, DM40, DM62). **Rectification :** Tel que mentionné dans la réponse à la question Q-217 de l'ACÉE [PR8.7], Énergie Cacouna a demandé l'avis d'un comité d'experts qui a statué qu'ils n'anticipent aucun effet négatif sur le pont de glace et ainsi affecter l'utilisation actuelle du pont de glace. De plus, suite aux préoccupations qui ont été présentées lors de la première partie des audiences publiques, Énergie Cacouna a accepté de réaliser une consultation plus poussée sur le sujet et de rencontrer deux (2) résidents de longue date de l'Île Verte à y participer (DT7, 3705-3731).

Gaz à effet de serre (GES) : Plusieurs mémoires abordent la question des gaz à effet de serre liés au projet (DM35, DM37, DM49, DM68, DM72, DM80.1). Les préoccupations sont divisées en trois (3) sous-catégories ci-après :

- **Équivalence en nombre des voitures :** Le mémoire DM37 énonce que les émissions de GES exprimés en équivalents CO₂ (CO₂E) représentent 40 000 voitures. **Rectification :** Si nous utilisons une distance moyenne de transport de 20 000 km/an et une consommation de 10 litres/100 km, le nombre de voitures que représentent les émissions de CO₂E associées au projet énergie Cacouna sont approximativement de 26 000 voitures.
- **Émissions du gaz naturel vs charbon et mazout : Précision :** Certains mémoires font également référence à la production d'électricité au moyen de gaz naturel vs charbon (DM49, DM80.1) et concluent au faible écart au niveau des émissions de GES. Des données générales, telles que celles rapportées au tableau 2 (DM80.1) ne sont pas transposables au projet proposé en raison des sources (le gaz russe est pur à 97%). Il faut également tenir compte d'une bonne allocation des ressources en fonction des utilisations et dans ce contexte, le gaz naturel gagne en efficacité dans bien des utilisations finales comme le chauffage.
- **Gaz importé vs gaz du Canada de l'ouest : Rectification :** Contrairement à ce qui est avancé dans certains mémoires (DM68, DM72), le traitement du gaz naturel extrait en Russie nécessite moins d'énergie que celui extrait dans l'ouest canadien. En effet, le gaz naturel russe a peu d'impuretés et un contenu élevé en méthane de près de 97%.

De même lorsqu'une comparaison est effectuée entre deux filières (gaz importé de Russie vs ouest canadien), il importe de suivre une démarche méthodologique comparable d'un système à l'autre et d'inclure l'ensemble des sources d'émissions

Rectification

potentielles et consommation énergétique. Ainsi, les mémoires DM72 et DM80.1 ne tiennent pas compte des émissions de GES associées au réseau de distribution canadien qui sont pourtant non négligeables. Lors du parcours du gaz naturel, des stations de recompressions sont requises à intervalles réguliers (turbine à gaz) produisant des GES. Durant le parcours des pertes directes ont également lieu dues aux fuites sur le réseau. Ces pertes varient faiblement en fonction des débits et pression dans le réseau. Ces émissions représentent entre 35 et 40 tonnes CO₂E/bm³ - km sur une distance d'environ 4000 km.

Les évaluations de GES produites sur l'ensemble du cycle de vie (de l'extraction à l'utilisation) associées à la filière GNL sont soumises à de grandes variations. En effet, les estimations vont varier de façon importante selon l'âge des sources d'approvisionnements, la taille et la qualité de la source, le type et l'âge de technologie de traitement, la pureté du gaz naturel extrait, la distance et le mode de transport, etc. Dans ce contexte, les résultats d'études publiées doivent être utilisés suite à leur validation relative à l'applicabilité et la comparabilité par rapport au projet proposé.

Émissions de méthane : Le mémoire DM37 indique « *Mentionnons notamment les niveaux de CH₄ (méthane) envisagés qui seraient tout près des normes jugées acceptables.* » (p.14). **Rectification :** Tel que mentionné à la réponse à la question BAPE-13.4 (DQ 1.6), en conditions normales d'opération, aucun rejet de gaz naturel n'aura lieu par la cheminée de ventilation. Au cours de l'opération du terminal, Énergie Cacouna considère avoir recours à l'utilisation de la cheminée de ventilation qu'en de rare occasion.

Espèces à statut particulier : Dans plusieurs mémoires, il y a de la confusion relativement au statut des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (provincial) et des espèces menacées (fédéral) (DM2, DM29, DM49, DM51, DM52, DM65). **Rectification :** Veuillez vous référer au document DA12 déposés par Énergie Cacouna pour valider ces informations.

Nombre d'emploi : Dans plusieurs mémoires, on réfère à des nombres d'*emplois* au lieu de *personnes-années* (DM2, DM10, DM35, DM57). **Rectification :** En fait, le nombre d'emplois réfère au nombre de personnes qui seront employées par le projet à un moment donné. Cependant, le terme personne-année (ou homme-année) qui est utilisé dans l'étude socio-économique qualifie plutôt la quantité équivalente d'emplois à temps plein. Par exemple : un employé qui travaille à temps plein pendant trois ans représente trois hommes-années. Dix employés qui travaillent à temps plein pendant six mois représentent cinq hommes-années. (PR3.1, p.7-40)

Rectification

Retombées économiques directes, indirectes et induites : Le mémoire DM2 mentionne plusieurs chiffres relativement à l'activité économique qui sera générée pour la région et pour la province de Québec dans son ensemble pendant les phases de construction et d'exploitation. **Rectification :** Il est à noter que certains de ces chiffres incluent les retombées directes, indirectes et induites alors que d'autres n'incluent que les retombées directes et indirectes. Veuillez vous référer à la section 7.5.1 de l'Étude d'impact sur l'environnement (PR3.1) pour obtenir les retombées économiques détaillées.

Diminution de la valeur des propriétés à Cacouna : Les mémoires DM49.1, DM59 et DM83 indiquent que la présence du terminal méthanier diminuera la valeur des propriétés dans la communauté. **Rectification :** Les réponses aux questions QC-097 et QC-100 du MDDEP (PR5.1) résument les études qui démontrent que la présence d'un terminal méthanier dans une communauté n'affecte pas négativement la valeur des propriétés, ni ne provoque des hausses de primes d'assurance.

Grotte contenant des peintures rupestres : Plusieurs mémoires s'inquiètent de la destruction ou de dommages à la grotte causés par le dynamitage ou par les vagues engendrées par les méthaniers (DM5, DM25, DM51, DM85). **Rectification :** Tel que mentionné dans la réponse à la question BAPE-2.8 (DQ1.5), la grotte ne sera pas endommagée par les vagues produites par les méthaniers car l'énergie des vagues actuelles est supérieure à celle des vagues qui seront produites par les méthaniers et que la grotte est très élevée en regard du niveau du fleuve. En plus, considérant la distance entre la partie de la falaise à dynamiter et la grotte, la grotte ne sera pas touchée par les vibrations associées au dynamitage.

Rectification

COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES**Mémoire DM35 de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup**

À la page 6 de ce mémoire, il est constaté : « *Par exemple, plus de 50% des entreprises questionnées [total = 88 entreprises] utilisent le mazout comme source d'énergie. Si elles optent pour le remplacement par le gaz naturel, près de 10 000 tonnes de CO₂ seraient économisées. La MRC de Rivière-du-Loup à elle seule, réduirait ses émissions de gaz à effet de serre de 6400 tonnes, Kamouraska (460 tonnes), l'Islet (255 tonnes) et Montmagny (2200 tonnes).* »

Rectification : Énergie Cacouna a refait les calculs en utilisant les volumes de remplacement du mazout qui sont décrits plus loin dans le même paragraphe et arrive aux résultats suivants : 9 600 000 tonnes de CO₂E seraient économisées dont 6,55 millions de tonnes pour la MRC de Rivière-du-Loup, Kamouraska (485 000 tonnes), l'Islet (262 000 tonnes) et Montmagny (2 290 000 tonnes).

Mémoire DM54 de Bruno Vincent

Aux pages 14 et 15 de ce mémoire, M. Vincent indique que les paramètres météorologiques, les variations saisonnières et les coefficients d'absorption du sol et de l'eau n'ont pas été considérés lors de la modélisation du bruit ou qu'ils sont inadéquats.

Rectification : La réponse à la question du BAPE2-DQ-25 [DQ25.1] fournit ces paramètres et explique leur utilisation dans les modélisations effectuées. Notons également que les variations naturelles du bruit dans le temps (journalières, hebdomadaires et saisonnières) ont aussi été considérées dans l'approche du pire cas utilisée. Ceci a été fait en basant les données de référence sur une période calme de l'année et ensuite en modélisant les activités génératrices de bruit en comparaison avec ces données de référence. Cela fournit une évaluation conservatrice qui répond aux exigences du MDDEP. Comme les activités génératrices ne varient pas en fonction des saisons, des modélisations saisonnières ne sont pas nécessaires.

À la page 15, le mémoire mentionne « *Caractériser un milieu à partir d'une seule mesure [période de 24 heures] dénote un manque absolu de rigueur scientifique* ».

Rectification : La réponse à la question BAPE-4.5 justifie l'approche utilisée.

À la page 16, on cite les transcriptions de la première partie des audiences (DT4, 645-650). **Rectification :** Il est à noter que la spécialiste est unilingue anglais et que les services d'un traducteur ont dû être utilisés. Des erreurs ont été faites lors de la traduction et le texte aurait dû se lire comme suit : « *L'ÉIE n'a pas pris en compte directement l'inversion thermique, cependant la méthode utilisée inclut la simulation d'une condition modérée d'inversion thermique. La considération directe d'inversions thermiques n'a pas été effectuée à cause des prérequis des normes et la complexité de ce genre d'analyse.* »

Rectification

Ce mémoire cite des documents qui lui sont annexés en comparaison avec le présent projet. **Précision** : Ces documents ont une valeur limitée car il s'agit de projets différents situés dans des endroits ayant des caractéristiques physiques et météorologiques différentes. De plus, deux (2) de ces documents sont des témoignages ou commentaires fournis sans les documents originaux. Par conséquent, ils ne peuvent être réellement évalués sans les documents originaux.

Mémoire DM59 de Jeanne Maguire

À la page 7 de ce mémoire, il est indiqué : « *Un camion à toutes les 55 secondes à l'intersection pendant trois ans.* »

Rectification : Tel que mentionné à la page 2-97 de l'Étude d'impact sur l'environnement (PR3.1), on prévoit de 30 à 500 livraisons par camion chaque mois au site du projet pendant la construction. Ce qui fait en moyenne environ entre 3 et 25 camions par jour à l'intersection (en incluant l'aller et le retour) de l'Avenue du Port et de la rue Principale. La circulation générée pour le terminal utilisera l'Avenue du Port à partir de l'autoroute 20 .

Mémoire DM74 de Nature Québec/UQCN

À la page 14 de ce mémoire, il est indiqué: « *Sachant que la liquéfaction du gaz permettant son transport par navire requiert le tiers de l'énergie comprise dans le gaz, il paraît nécessaire de s'assurer que le prix du gaz naturel venant d'outremer sera compétitif.* »

Rectification : Ce n'est pas le tiers (1/3) du gaz naturel alimentant une usine de liquéfaction qui est consommé en énergie pour le processus, mais plutôt de 8 à 13% du gaz.

Mémoire DM76.1 Rapports concernant la sécurité pour le terminal de Gros-Cacouna par le D^r James A. Fay

Le Dr James Fay a fourni deux (2) rapports relativement aux risques associés au terminal d'Énergie Cacouna. Dans ces rapports et dans les courriels qui ont été déposés auprès de la Commission, plusieurs affirmations requièrent des rectifications ou des clarifications. Étant donné que les documents du Dr. Fay étaient en anglais, nous avons également préparé nos rectifications en anglais.

- In the introduction to Dr. Fay's first report (Report dated March 28, 2005, p.1), Dr. Fay states, "*The authorities' objective in safety regulation is to limit, but not necessarily prevent, harm to persons and property outside the confines of the terminal site, should there be an accidental release of LNG at the site.*"
-

Rectification

Rectification: The underlying principle of modern safety regulation is the prevention of accidents, and a secondary objective is to limit the consequences in the event of an accident.

- In the email from Dr. Fay dated May 4, 2006, Dr. Fay states “Figure 9.4-6 presents individual risk contours for accidents listed in Table 9.4-15 that present the major risk to individuals in the terminal area. It excludes large scale accidents with spills from the marine tanker, marine transfer lines, and storage tanks whose harmful consequences would extend to 3 kilometers from the spill site.”
Rectification: Figure 9.4-6 does include large scale accidents scenarios, including large scale accidents involving the carrier, marine transfer lines, and storage tanks. Table 9.4-15 presents the top ten scenarios that contribute to individual risk. The smaller scale accident scenarios are on the list as they pose a greater risk to individuals than the larger scale accident scenarios which have extremely low probability.

Mémoire DM79 de Claude Rioux

À la page 16, l’auteur indique « [...] *l’impact économique local (MRC de Rivière-du-Loup) de la construction sera très probablement inférieur au montant prévu.* ».

Rectification : Précisons d’abord que les impacts régionaux portent sur la région administrative du Bas-Saint-Laurent et non sur la MRC de Rivière-du-Loup. De plus, la méthodologie utilisée (multiplicateur régional) tout comme le modèle intersectoriel du Québec, présente des ordres de grandeur et non des données exactes. Nul ne peut prédire que les résultats sont sur- ou sous-évalués.

Précision : L’équation présentée par l’auteur du mémoire en page 11, n’est vérifiée que lorsque les effets induits sont omis du calcul, puisque ces derniers découlent de la partie des salaires des travailleurs qui sera dépensée dans la province. Il n’est donc pas justifié d’utiliser un tel calcul dans le cas où les retombées induites sont incluses, comme le font les auteurs du mémoire pour construire le tableau 1.

À la page 23, on affirme « [...] *il est peu probable qu’Énergie Cacouna accepte de verser des impôts fonciers pour un montant substantiellement supérieur à ceux versés à la ville de Saint John par le terminal Canaport.* » **Rectification :** Veuillez noter que la loi qui a été passée à l’Assemblée Nationale à Québec, le 15 juin 2006, fixe les paiements d’impôts fonciers d’Énergie Cacouna pour les 40 prochaines années à un niveau substantiellement plus élevé que ce que Canaport paiera à Saint John.

Mémoire DM85 du Grand Chef de la Première Nation Malécite de Viger

Lors de la présentation verbale aux audiences publiques, le Grand Chef a répété qu’il désirait que la Première nation Malécite de Viger (PNMV) soit consultée relativement au

Rectification

projet d'Énergie Cacouna. **Précision :** Énergie Cacouna désire mentionner que les contacts sont fréquents avec la PNMV et qu'ils vont se poursuivre. En annexe se trouve une liste des démarches effectuées par Énergie Cacouna en ce sens jusqu'à maintenant.

**ANNOTATED CHRONOLOGY OF CONTACTS WITH AND ACTIVITIES RELATING TO THE
PREMIÈRE NATION MALÉCITE DE VIGER CONCERNING THE CACOUNA ENERGY PROJECT**

27 AUGUST, 2004 TO 20 JUNE, 2006

Submitted to the BAPE/CEAA Joint Commission July 5, 2006

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
27 Aug. 04	N/A	N/A	Grand Chief Anne Archambault resigns.
10 Sep. 04	Diane Brière, Acting Grand Chief	H Kvisle, R. Brenneman; c.c.: A. Mitchell (INAC), S. Hamad (MRNFP), B. LeBlanc (SAA), P. Nicolas (PNMV Chief of Economic Development)	Letter advising that Project is located on ancestral lands to which PNMV has aboriginal and treaty rights, and that it is having related discussions with crown in right of Canada. Given constitutional status of PNMV's rights, she invites Proponent to consult with PNMV.
16 Sep. 04	N/A	N/A	Meeting at PNMV office in Cacouna between PFW, A. Pelletier, H. Bourque and PNMV representatives. Project description presented. PNMV undertakes to reflect on whether/how it would participate in EIA.
24 Sep. 04	J. V.D. Put	Diane Brière, Acting Grand Chief; c.c.: H. Kvisle, R. Brenneman	Letter thanking her for letter of 10 Sep. 04, and assuring her of ongoing consultation with PNMV. He invites feedback on the presentation given to PNMV on 16 Sep. 04, and invites her to meet Proponent between 5 and 7 Oct. 04.
30 Sep. 04	T. Molloy, Federal Negotiator	Diane Brière, Acting Grand Chief	Letter to follow up on her request at meeting of 24 Sep. 04 with INAC and Quebec gov't. TM states that he was mandated in Sep. 03 to start negotiations on a framework agreement with Mi'kmaq, Malécites and Quebec to address issues of aboriginal and treaty rights and the implementation of the Marshall decision, but that he does not yet have a detailed mandate to address specific issues of aboriginal and treaty rights.
11 Nov. 04	P. Nicolas, Chief of Economic Development	H. Kvisle, R. Brenneman; c.c.: Council members, R. Brouillard (PNMV Advisor), F. Robert (Legal Counsel)	Letter recalling PNMV's letter of 10 Sep. 04, in which it noted that Project is located on ancestral lands to which PNMV has aboriginal and treaty rights. He advised that Proponent must consult with PNMV, adding that crown in right of Canada, after having analyzed proof of aboriginal occupation, has decided to initiate a negotiation process re aboriginal title and resources, among other things. Letter of 30 Sep. 04 from T. Molloy to D. Brière attached.
22 Nov. 04	P.F. Wilkinson	R Brouillard, PNMV Advisor	PFW inquires by telephone whether a review of PNMV files to complete baseline data could be done before election on 18 Dec. 04. RB says that it might be possible, and requests list of required data to check what could be provided in the short term.
23 Nov. 04	P.F. Wilkinson	R. Brouillard, PNMV Advisor; c.c.: K. Fawcett, A. Pelletier, C. Guay, Pia Wilkinson	Email attaching table of contents for baseline study re PNMV and requesting assistance in collecting required data.
23 Nov. 04	P. Nicolas, Chief of Economic Development	A. Mitchell, Minister, INAC; c.c.: E.-D. Nicolas (Acting Grand Chief), T. Molloy (Federal Negotiator)	Letter attaching ecotourism plan and expressing concern about impacts of Cacouna Energy Project on PNMV's ecotourism project. PN adds that Cacouna Energy Project is a major obstacle to diversified economic development of PNMV and, given Haida and Taku River Tlingit decisions, asks that AM contact him to initiate formal discussions.

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
2 Dec. 04*	A. Pelletier	P. Nicolas, Chief of Economic Development; c.c.: H. Kvisle, R. Brenneman	Letter thanking him for letter of 11 Nov. 04, which provides update on exploratory discussions with T Molloy. AP adds that, subject to issues of confidentiality, he would appreciate being kept informed of any matters relevant to Cacouna Energy. He concludes that PNMV's input in the EIA is important, and that Proponent will continue transparent dialogue and strive to address concerns of PNMV.
18 Dec. 04	N/A	N/A	Jean Genest elected Grand Chief.
3 Jan. 05	P.F. Wilkinson	R. Brouillard, PNMV Advisor	PFW inquires by telephone re meeting with PNMV. RB says that new Grand Chief is Jean Genest, and that an internal meeting to review files, priorities and policies is scheduled for 26-27 Jan. 05. RB will check with JG on 5 Jan. 05 if a meeting with PFW re data-collection can be held before then.
6 Jan. 05	P.F. Wilkinson	R. Brouillard, PNMV Advisor	PFW inquires by telephone re meeting with PNMV. RB says that Council wants to speak with its legal advisor first, who is not available until 10 Jan. 05. RB adds that he will try to obtain a quick decision after that date.
10 Jan. 05	Grand Chief Genest	J. Lapierre, Minister, TC; c.c.: A. Mitchell (INAC), I. Cotler (Justice), T. Molloy (Federal Negotiator), F. Robert (PNMV Legal Counsel)	Letter advising that any transfer of rights or grants of leases by Canada must be without prejudice to PNMV's constitutionally-protected aboriginal and treaty rights. JG also advises that, when granting an option to lease, PNMV wants to be consulted on impacts of Project and a clause protecting its aboriginal and treaty rights.
13 Jan. 05	R. Brouillard, PNMV Advisor	P.F. Wilkinson	RB advises by telephone that PNMV will try to provide required data in writing, and that Council would like to meet PFW on 26 or 27 Jan. 05.
20 Jan. 05	R. Brouillard, PNMV Advisor	P.F. Wilkinson	RB advises by telephone that meeting with PNMV will not take place until after 27 Jan. 05.
27 Jan. 05	R. Brouillard, PNMV Advisor	P.F. Wilkinson	RB reports by telephone that new Council had a two-day meeting and that Grand Chief Genest will handle Cacouna Energy file. RB suggests that PFW call JG to schedule meeting re data-collection. PFW says that he will check with A. Pelletier and K. Fawcett if contact should be made at different level. RB also says that he will meet AP in Montreal on 31 Jan. 05 to give a complete briefing.
1 Feb. 05	P.F. Wilkinson	A. Jalbert, J. V.D. Put, A. Pelletier; c.c.: D. Bell	Email explaining that he and AP are trying to contact Grand Chief Genest re data-collection meeting.
2 Feb. 05	Grand Chief Genest	J. Lapierre, Minister, TC; c.c.: PNMV Council	Letter requesting meeting to discuss, among other things, Cacouna Energy Project.
3 Feb. 05	A. Pelletier	J. V.D. Put, D. Bell, P.F. Wilkinson, C. Lussier; c.c.: J. Young	Email advising that meeting with PNMV is tentatively scheduled for 15 Feb. 05. He asks PFW to contact H. Deschênes, PNMV Secretary, to brief her on data requests, and reports that another new Chief will be nominated over the week-end.
3 Feb. 05	P.F. Wilkinson	H. Deschênes, PNMV Secretary	PFW inquires by telephone re data-collection before meeting of 15 Feb. 05. HD says that such cooperation should await decision.
7 Feb. 05	P.F. Wilkinson	H. Deschênes, PNMV Secretary; c.c.: K. Fawcett, M. Cantin, A. Pelletier	Email attaching list of information needs to be discussed during meeting of 15 Feb. 05.
9 Feb. 05	A. Pelletier	Grand Chief Genest	Letter thanking him for agreeing to meet Cacouna Energy on 15 Feb. 05 and assuring him that PNMV's concerns will be dealt with in diligent, efficient and transparent

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
			manner.
15 Feb. 05	N/A	N/A	Meeting between Grand Chief Genest, Chief P. Nicolas, J. V.D. Put and P.F. Wilkinson. PNMV expresses concern about incompatibility between Terminal and its ecotourism project, but agrees to a joint examination of such. PNMV undertakes to provide information requested by PFW on 7 Feb. 05.
17 Feb. 05	A. Pelletier	Grand Chief Genest	Letter offering joint evaluation of compatibility of Cacouna Energy Project and PNMV ecotourism project.
2 Mar. 05	P.F. Wilkinson	Grand Chief Genest	Voice mail message: PFW asks JG whether PNMV would be interested in meeting on or about 16 Mar. 05.
3 Mar. 05	Grand Chief Genest	P.F. Wilkinson	JG advises by telephone that he will ask Council at its meeting of 4 Mar. 05 whether it wishes to meet Cacouna Energy on or about 16 Mar. 05.
7 Mar. 05	B. Masella	Grand Chief Genest	JG advises by telephone that he does not yet know about a meeting on or about 16 Mar. 05 and that he will check with Chief P. Nicolas.
10 Mar. 05	P.F. Wilkinson	Grand Chief Genest	JG advises by telephone that he cannot say whether meeting can take place on or about 16 Mar. 05, but promises to do so as soon as possible.
16 Mar. 05	N/A	N/A	J. V.D. Put, A. Pelletier and P.F. Wilkinson meet Grand Chief Genest, who says that he is not opposed to Cacouna Energy Project, but some Chiefs/Councillors are. He agrees that PFW can visit PNMV office on 16 Mar. 05 to discuss joint data-collection.
17 Mar. 05	N/A	N/A	P.F. Wilkinson visits PNMV office. Instructed to work with Nathalie Caron, who is in charge of economic development. PNMV asks Cacouna Energy to make short presentation to PNMV members' meeting on 25 Mar. 05.
25 Mar. 05	N/A	N/A	A. Pelletier and P.F. Wilkinson make presentation to a meeting of ± 100 Elders and members of PNMV.
30 Mar. 05*	A. Pelletier	Grand Chief Genest; c.c.: J. V.D. Put, P.F. Wilkinson	Letter thanking him for opportunity to present the Project to PNMV members on 25 Mar. 05. AP invites suggestions as to most appropriate mechanisms for addressing PNMV concerns. He also notes that PFW hopes to meet Nathalie Caron shortly to start collecting baseline data.
12 Apr. 05	P.F. Wilkinson	K. Fawcett; c.c.: M. Cantin	Email advising that he has been told of efforts to remove Grand Chief Genest from office, which are likely to add to delays in obtaining PNMV's cooperation in the EIA.
22 Apr. 05	A. Pelletier	Grand Chief Genest	Letter attaching chronology of initiatives by Cacouna Energy to consult and involve PNMV in the Project's EIA and requesting that PNMV Council discuss at its meeting of 23 Apr. 05 whether PNMV should participate in EIA. AP requests that Council's position be communicated to Cacouna Energy by 30 Apr. 05; otherwise it will have to interpret Council's silence as the unwillingness or inability of PNMV to collaborate. AP notes that the preferred solution is to engage a collaborative process with PNMV to prepare a complete and high-quality EIS.
17 May 05	P.F. Wilkinson	M. Dumas, Executive Assistant to Grand Chief	PFW inquires by telephone if PNMV would cooperate in assessing impacts of Project on PNMV. MD says that request should be put to Grand Chief Genest.
17 May 05	P.F. Wilkinson	Grand Chief Genest	Voice mail message following up to PFW's conversation of 17 May 05 with M. Dumas.
19 May 05	N/A	N/A	A. Pelletier and J. V.D. Put meet M. Dumas. Constructive discussion focusing on economic development

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
			opportunities and cautious initiation of low-key ongoing dialogue. MD agrees to call P.F. Wilkinson during week of 23 May 05.
27 May 05	N/A	N/A	A. Pelletier and J. V.D. Put meet M. Dumas. MD has not contacted P.F. Wilkinson as proposed at meeting of 19 May 05, and undertakes to do so on 30 May 05. Brief discussion of possible collaboration between Cacouna Energy and PNMV re projects to improve bird sanctuary.
3 June 05	N/A	N/A	P.F. Wilkinson meets M. Dumas, who says that, depending on outcome of court hearing and arbitration, PNMV might be in a position to decide in late June or early July 05 re its collaboration in the EIA.
11 July 05	P.F. Wilkinson	M. Dumas, Executive Assistant to Grand Chief	MD advises by telephone that Grand Chief is in Quebec City until 13 July 05 and cannot, therefore, advise whether there is a chance of meeting him in near future. MD asks that PFW call back on 14 or 15 July 05.
12 July 05	A. Pelletier	Grand Chief Genest	JG transmits by telephone his belief that he will win all court actions against him and notes that two of the other Chiefs might support Cacouna Energy Project. AP suggests a meeting to discuss compatibility of Terminal with PNMV's ecotourism proposal.
15 July 05	P.F. Wilkinson	M. Dumas, Executive Assistant to Grand Chief	Telephone conversation: MD advises that new legal procedures have been initiated this week to seize control of PNMV's bank accounts. He asks that PFW call him back during first week of Aug. 05.
25 July 05	A. Pelletier	P.F. Wilkinson	AP advises PFW by telephone of plan to have lunch with Grand Chief on 26 July 05.
26 July 05	A. Pelletier	P.F. Wilkinson	AP advises PFW by telephone that lunch with Grand Chief postponed until 27 July 05 at request of Grand Chief.
27 July 05	N/A	N/A	A. Pelletier and Grand Chief meet for breakfast: AP summarizes Project status, emphasizes importance of dialogue with PNMV as a group and explains issue of payment to PNMV as part of tax agreement, inviting JG to discuss issue with RMC.
3 Aug. 05	A. Pelletier	Grand Chief Genest	JG advises by telephone that he is willing to meet other Chiefs at common meeting and that he is managing PNMV by "custom law" and regularly consulting Elders.
4 Aug. 05	Chiefs A. Jenniss and P. Nicolas	P. Nepton, INAC; c.c.: A. Gros Louis, D. Tétreault	Letter on behalf of Council asking INAC to confirm that it will recognize resolutions adopted by a majority of Council members.
11 Aug. 05	N/A	N/A	A. Pelletier and Grand Chief Genest meet. AP says that the RCM decided to allocate some \$150,000/year to PNMV from monies to be paid by Cacouna Energy based on PNMV population. JG does not comment.
12 Aug. 05	P. Nepton, INAC	Grand Chief Genest; c.c.: Chiefs P. Nicolas, A. Jenniss, M. Bruneau and E.-D. Nicolas	Letter in response to JG's letters of 28 July and 5 Aug. 05 to A. Côté, INAC. PN recalls INAC's efforts to bring together PNMV Council members (e.g., meetings of 10 May and 11 July 05 between INAC and Council and mediation session held by Federal Court on 20 June 05). PN states that, despite adoption of PNMV's electoral procedure in 1987, article 2(3)b) of <i>Indian Act</i> continues to apply to PNMV. He thus reiterates position put to Council in letter of 15 July 05, which is that INAC will recognize only those resolutions bearing signature of a majority of Council members (not necessarily including the Grand Chief).

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
16 Aug. 05	Chiefs P. Nicolas, A. Jenniss and E.-D. Nicolas	A Pelletier	Letter advising that Grand Chief cannot take binding decisions without a resolution signed by a majority of Council members, and asking that AP take that into account for any discussion or eventual agreement with PNMV.
16 Aug. 05	N/A	N/A	Telephone conversation between P.F. Wilkinson and R. Brouillard: RB says that the four Chiefs, excluding the Grand Chief, adopted a resolution on 9 or 10 Aug. 05 mandating him to negotiate with Cacouna Energy. RB advises that letter from P. Nepton, INAC, received on 16 Aug. 05, confirms that INAC will recognize only decisions documented by a resolution adopted by a majority of Council members (not necessarily including the Grand Chief).
13 Sep. 05	N/A	N/A	Meeting between P.F. Wilkinson and R. Brouillard: PFW gives RB a copy of annotated chronology, Appendix IX to draft EIS and draft baseline report on PNMV; PFW explains efforts of Cacouna Energy to build good relationship with PNMV; PFW advises of desirability of collaboration to complete baseline data-collection, of Cacouna Energy's offer to collaborate on evaluating compatibility of Terminal with PNMV ecotourism proposal and of desirability of agreeing on a consultation process and work plan for collaboration in preparing the EIS; RB says that duly approved resolution authorizes initiation of collaborative efforts with Cacouna Energy; RB undertakes to call PFW after meeting of 14 Sep. 05 with TC.
13 Sep. 05	A. Pelletier	É. Fortin, Reinhardt Bérubé Fortin; c.c.: Grand Chief Genest, J. V.D. Put	Letter attaching press releases by Parish and RCM and detailed appendix on distribution of taxes and other payments, so as to correct error in report of 2 Sep. 05 by Le Soleil. AP states that the press conference took place on 1 Sep. 05, and that Grand Chief and other Chiefs had been invited. He explains that decision to distribute \$150,000/year to PNMV was taken by the RCM in consultation with Village and Parish, and that Grand Chief was informed early on in discussions about distribution of taxes and other payments. He adds that Cacouna Energy has made reasonable efforts to consult PNMV since 1 Sep. 04, but that contacts with PNMV were difficult. He concludes that Cacouna Energy has no intention of meddling in affairs of PNMV, only of informing it of the Project's progress, and that no other offer than what is foreseen in agreement of 1 Sep. 05 has been made.
4 Oct. 05	N/A	N/A	R. Brouillard advises P.F. Wilkinson by telephone that INAC sent a letter to Grand Chief Genest subsequent to its letter of 12 Aug. 05, asking JG not to contact INAC unilaterally for it does not recognize him as the legitimate spokesperson of PNMV. The letter allegedly states that, should JG wish to contact INAC, he do so through INAC's legal counsel. RB advises that he spoke to Minister G. Kelley, who agrees that a majority of Council is required for a valid decision, but who would apparently like greater clarity, such as would be provided by the granting of the injunction. RB concludes that he recommended to the Chiefs/Councillors that they be patient and that they hope that the courts will rapidly resolve things, and suggests

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
			that Cacouna Energy follow a similar course of action.
15 Nov. 05	N/A	N/A	Meeting between representatives of PNMV and Energy Cacouna. Energy Cacouna gives PNMV update, including information on agreement of 01/09/05 concerning taxes and related payments and on BAPE hearing. Agreement to hold a future meeting. Energy Cacouna agrees to translate and table partial PNMV Community Profile. PNMV advises of refusal to join Vision Cacouna opposition to the Project. PNMV confirms R. Brouillard as official contact person. PNMV Council will meet to formulate position regarding the Project.
17 Nov. 05	A. Pelletier	R. Brouillard	Letter of thanks to PNMV.
19 Dec. 05	N/A	N/A	PNMV legal counsel submit copy of Council resolution of 08/08/05 agreeing to participate in consultation on Project without taking a position thereon and appointing R. Brouillard as its contact person therefor.
6 Feb. 06	N/A	N/A	PNMV press release announces Council has relieved Grand Chief Jean Genest of his powers and responsibilities.
6 Feb. 06	R. Brouillard	P. Wilkinson	R. Brouillard advises that he will try to arrange PNMV/Energy Cacouna meeting at earliest possible opportunity.
17 Feb. 06	A. Pelletier	R. Brouillard	A. Pelletier advises \$150 K offered by the municipality in the tax agreement of 01/09/05 cannot be increased, but that other economic development opportunities can be explored.
20 Feb. 06	P. Wilkinson	R. Brouillard	Translated PNMV Community Profile forwarded to PNMV.
24 Feb. 06	N/A	N/A	P. Wilkinson and R. Brouillard talk. RB confirms intention to organize early meeting between PNMV Council and Cacouna Energy.
15 Mar. 06	N/A	N/A	P. Wilkinson and R. Brouillard talk. RB expresses hope to have news about possible dates for a meeting between PNMV Council and Cacouna Energy.
4 Apr. 06	N/A	N/A	P. Wilkinson and R. Brouillard talk. RB advises that he will be meeting PNMV Council on 10/04/06, at which he hopes to propose dates for a meeting between the PNMV and Cacouna Energy.
17 Apr. 06	N/A	N/A	P. Wilkinson and R. Brouillard talk. RB expresses hope that Chief Martine Bruneau and he are able to meet representatives of Cacouna Energy on 25/04/06 or 27/04/06. RB explains that he is currently drafting a framework agreement that will set out the types of benefits that PNMV would like to negotiate. RB advises that once agreement has been reached on the framework agreement, the members of PNMV who would be directly affected by the project will be consulted. PNMV would expect a presentation from Cacouna Energy.
24 Apr. 06	A. Pelletier	Jean Bourassa, SAA; Christian Rouleau, INAC; Denis Bastien, TC.	Individual letters confirming that since 12/04/05, Cacouna Energy communicates with all members of the PNMV Band Council and advising that all communications to the PNMV are sent via R. Brouillard, the official spokesperson of the PNMV.
25 Apr. 06	N/A	N/A	A first draft of a <i>Memorandum of Understanding between PNMV and Cacouna Energy ("MOU")</i> is prepared.
27 Apr. 06	N/A	N/A	Meeting between representatives of the PNMV and Cacouna Energy to discuss the draft MOU.

Date	Person Making Contact	Person(s) Contacted	Communication Means and Subject
3 May 06	A. Pelletier	R. Brouillard	Letter thanking PNMV for cooperation and outlining the responsibilities arising from the meeting of 27/04/06.
3 May 06	N/A	N/A	A second draft of the <i>MOU</i> is prepared.
4 May 06	N/A	N/A	Teleconference involving Chief Martine Bruneau, Chief Pierre Nicolas, Sandra Tremblay, Nathalie Caron, R. Brouillard, F. Robert, A. Pelletier, P. Wilkinson, C. Calderhead. Review of <i>Draft MOU</i> dated 4 May 2006. PNMV representatives undertake to submit a revised draft <i>MOU</i> by 10 May 2006.
10 May 06	N/A	N/A	Meeting at PNMV office in Cacouna between representatives of PNMV and Cacouna Energy. Review <i>Draft MOU</i> dated 10 May 2006. Both parties agree that liaison will be required to implement <i>MOU</i> . Cacouna Energy representatives undertake to submit a revised <i>Draft MOU</i> with changes they wish to make to document.
20 June 06	P. Wilkinson	R. Brouillard	Advises that PNMV will not receive revised <i>MOU</i> until mid July 2006.

* Date to be confirmed.

Key: BAPE – Bureau d’audiences publiques sur l’environnement
CEAA – Canadian Environmental Assessment Agency
DIAND – Department of Indian Affairs and Northern Development
DFO – Fisheries and Oceans Canada
EIA – Environmental Impact Assessment
EIS – Environmental Impact Statement
INAC – Department of Indian Affairs and Northern Canada
MAMR – Ministère des Affaires municipales et des Régions
MOU – Memorandum of Understanding between PNMV and Cacouna Energy
MRNF – Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNFP – Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
N/A – Not applicable
PNMV – Première Nation Malécite de Viger
SAA – Secrétariat aux Affaires autochtones
TC – Transport Canada